Gérer un local de préarchivage

Manque de place dans vos bureaux ? Vous avez la possibilité de stocker des documents que vous n'utilisez plus dans un local dédié. Les documents y seront conservés le temps de leur durée légale de conservation, avant destruction, transfert au local de pré-archivage géré par les Archives (Turgot) ou versement pour conservation définitive aux Archives départementales du Finistère.

- Gérer un local de préarchivage
- Confier vos archives au Centre de préarchivage géré par les Archives départementales (Turgot)

Gérer un local de préarchivage

Fichier
Fiche pratique, gérer un local de préarchivage (.pdf - 331.45 Ko)

Confier vos archives au Centre de préarchivage géré par les Archives départementales (Turgot)

Fichier
Fiche pratique, confier des archives au Centre de préarchivage géré par les Archives départementales (Turgot) (.pdf - 330.8 Ko)

Toutes les procédures

Grâce à la liste déroulante, vous pouvez accéder à l'ensemble des procédures concernant la gestion de vos archives :

Que souhaitez-vous faire ?

- Eliminer des archives
- Verser des archives
- Déposer des archives (communes)
- Connaître les durées de conservation des documents (communes)
- Construire ou aménager un bâtiment à usage d'archives
- Gérer un local de préarchivage (Conseil départemental)
- Gérer mes documents bureautiques
- Gérer mon espace F:/ (Conseil départemental)
- Faire face à un sinistre ou un vol de documents
- Relier et restaurer des documents d'archives (communes)
- Comprendre ce que sont les archives
- Consulter un document d'archives
- Solliciter une prestation de classement d'un fonds d'archives
- Externaliser le stockage des archives
- Produire une enquête statistique
- Vérifier la conformité d'un inventaire
- Valider un tableau de gestion
- Gérer mon minutier (officier public)
- Gérer mes archives privées (officier public)
- Transférer une compétence - Dissoudre un syndicat

Contrôle scientifique et technique

Certaines procédures sont soumises au contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre page dédiée

Nous contacter

Archives départementales du Finistère

5 allée Henri Bourde de la Rogerie
29000 QUIMPER
02 98 95 91 91
archives [dot] departementales@finistere [dot] fr (archives[dot]departementales[at]finistere[dot]fr) ou formulaire de contact

A télécharger

Fichier
Modele_base_recolement_prearchivage.xls (.xls - 29.5 Ko)
Fichier
Fiche pratique, gérer un local de préarchivage (.pdf - 331.45 Ko)
Fichier
Fiche pratique, confier des archives au Centre de préarchivage géré par les Archives départementales (Turgot) (.pdf - 330.8 Ko)